

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 10 FEVRIER 2021

N° 2021-03-02

L'an deux mille vingt et un, le dix février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du 4 février deux mille vingt et un, s'est réuni en présentiel à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, qui prévoit notamment dans le IV de l'article 6 que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

Délégué.es présents.es

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 18

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 31

Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse d'1 voix)

Corinne MOULIN

14 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Dominique BESSON, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Sébastien BERNARD à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Dominique BESSON est nommé secrétaire de séance.

Objet : Réalisation de la signalétique intérieure et extérieure au bâtiment – Choix du prestataire

Rapport :

Le Président expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales a fait construire un bâtiment sur la commune de Sahune pour abriter la Maison du Parc. Ce bâtiment est constitué de 3 niveaux chacun accessibles de plain-pied en raison de la configuration de la parcelle.

Afin d'améliorer sa visibilité depuis la route départementale et de faciliter le repérage des espaces et de leurs accessibilités pour les usagers (agents, élus, visiteurs), il est nécessaire de mettre en place une signalétique intérieure et extérieure au bâtiment. Celle-ci doit permettre à tout visiteur de s'orienter aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment.

Un appel d'offres a été publiée le 2 décembre 2020 sur le profil acheteur du Parc en vue de la désignation d'un prestataire chargé de la conception, de la fourniture et de la pose des équipements de signalétique adéquats à la fonctionnalité et à l'usage des différents espaces.

La date limite de la réponse était fixée au 11 janvier 2021. Trois agences de signalétique ont répondu : ALLIANCE CONSULTANTS, ARIANE, ADZO.

Les propositions financières sont les suivantes :

Critère	ALLIANCE CONSULTANTS	ARIANE	ADZO
Valeur technique	19/20	13,5/20	17/20
Prix	9 861 € HT	8 364,80 € HT	12 165 € HT

L'analyse des offres a été réalisée sur la base des critères suivants précisés dans les documents de l'appel d'offres :

- Valeur technique notée sur 20 points pondéré à 60 %. Celle-ci est appréciée en fonction des sous-critères suivants :
 - ✓ Appréciation des propositions de signalétique intérieure et extérieure proposée à la suite de la visite obligatoire sur site et sur la base des éléments fournis, noté sur 12 points,
 - ✓ Description de l'organisation générale et des moyens mis en œuvre pour la mise en œuvre et la fourniture des équipements de signalétique, noté sur 4 points.
 - ✓ Planning d'intervention, noté sur 4 points,
- Prix noté sur 20 points et pondéré à 40 %.

L'analyse des offres a été effectuée le 27 janvier 2021 en présence de : Nicole PELOUX, vice-présidente au paysage, à l'aménagement exemplaire et à l'urbanisme et Joëlle NOGUER chargée de mission aménagement. A l'issue de cette analyse, il s'avère que l'agence de signalétique proposant des équipements esthétiquement cohérents avec le bâtiment et fonctionnels pour l'orientation et le repérage des différents espaces est ALLIANCE CONSULTANTS, dont la proposition financière s'élève à 9 861 €HT. Il est à noter que le budget prévisionnel de cette opération a été voté à 10 000 €HT.

Le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise ALLIANCE CONSULTANTS, qui est la mieux disante pour la réalisation de la signalétique intérieure et extérieure du bâtiment.



Délibération :

- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-04-04 du 27 mars 2019 portant sur le vote du budget et du plan de financement prévisionnel de l'opération citée en objet

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 2 abstentions, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir l'entreprise ALLIANCE CONSULTANTS pour la réalisation de la signalétique intérieure et extérieure du bâtiment pour un montant de 9 861 €HT.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

